

# Suivi et optimisation des consommations

## Le chauffage

En hiver, il est conseillé de chauffer les pièces à vivre à 19°C, les chambres à 16°C. Afin de limiter la consommation énergétique liée au chauffage de votre logement, commencez par vous assurer de sa bonne isolation.

Vous pouvez alors opter pour un système de chauffage plus performant et muni d'un système de régulation.

Si vous disposez d'une chaudière à combustion, n'oubliez pas qu'il est obligatoire de faire entretenir sa chaudière et de faire ramoner les conduits d'évacuation des gaz brûlés (cf fiche 14).

## Les consommations électriques

Éteignez les appareils en veille (consommations inutiles).

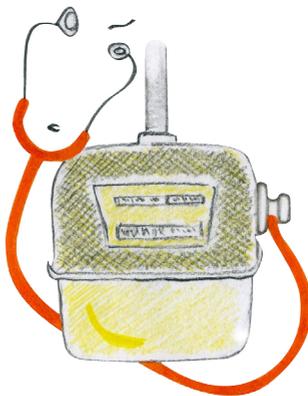
En été, limitez le recours à la climatisation.

## L'eau chaude sanitaire

Évitez les gaspillages et réglez la température de votre eau chaude : 55 à 60° C. C'est assez pour limiter le développement de bactéries pathogènes, mais pas trop pour éviter l'entartrage du chauffe-eau.

## L'eau de consommation courante

Pour détecter une fuite d'eau, relevez la consommation un soir, ne prélevez pas d'eau pendant toute la nuit, et vérifiez le lendemain matin que le compteur indique toujours la même valeur.



Une dérive des consommations peut être le signe d'un dysfonctionnement des équipements, c'est pourquoi il est intéressant de les surveiller.

Complétez, pages suivantes, le suivi de vos consommations en eau, électricité, ainsi qu'en gaz, fioul ou bois selon l'équipement de votre logement.

L'évolution des consommations peut être liée à de nouveaux usages. Notez ici vos observations sur l'évolution de votre habitat ou du nombre de ses occupants (travaux d'économie d'énergie, extension du logement, agrandissement de la famille ...)

**EN SAVOIR PLUS**

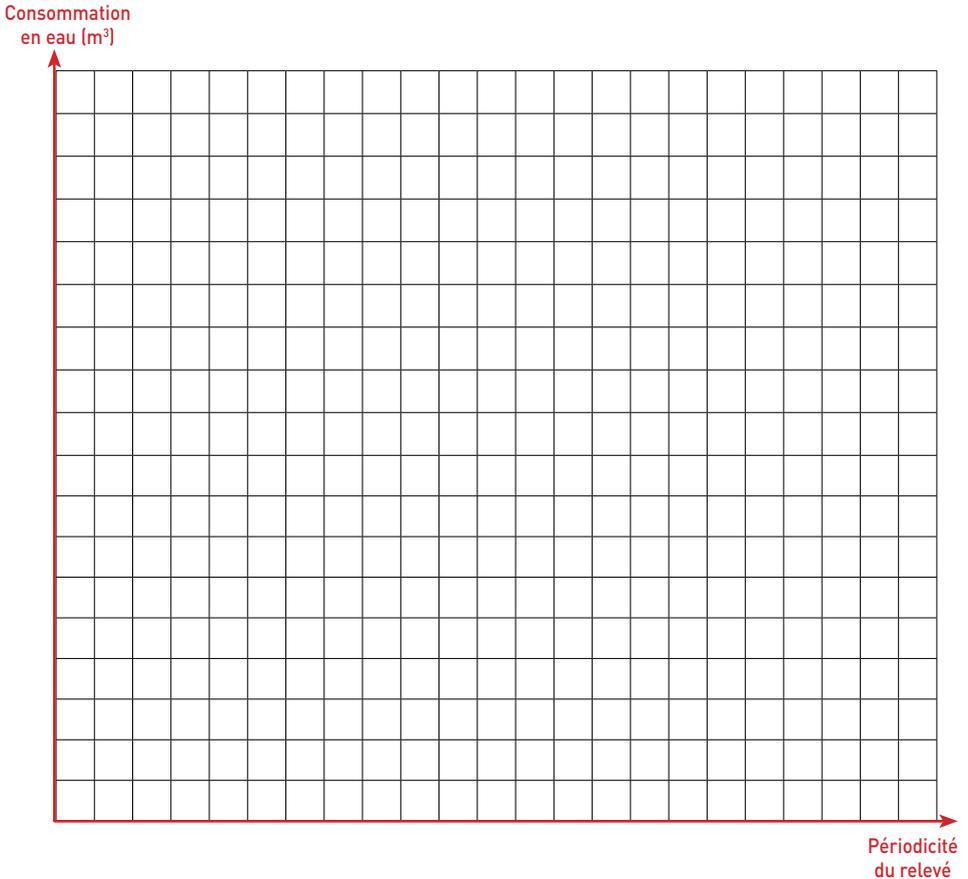
*<http://ecocitoyens.ademe.fr/mon-habitation>*

## Suivi des consommations d'eau (m<sup>3</sup>)

Période de référence du suivi (annuel, semestriel, mensuel...) :

Cette période peut dépendre des éléments transmis sur vos factures ou du relevé que vous faites manuellement au niveau de votre compteur.

Adaptez l'échelle du suivi de vos consommations en fonction de votre période de référence.

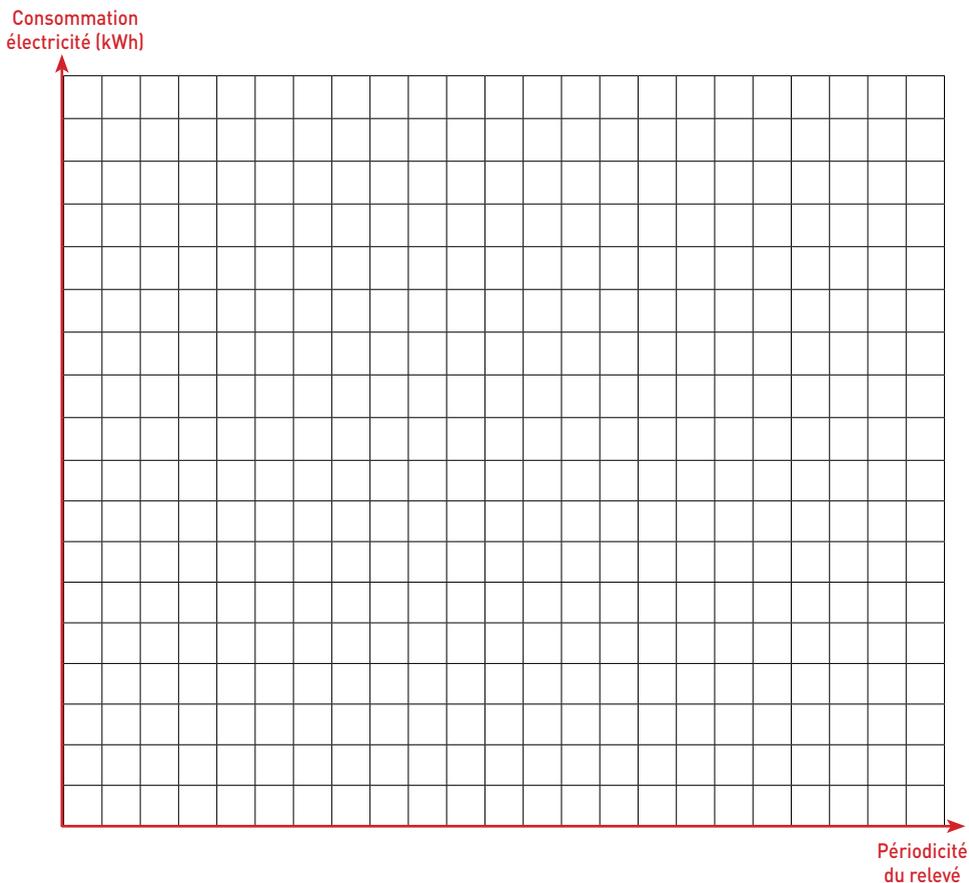


## Suivi des consommations électriques (kWh)

Période de référence du suivi (annuel, semestriel, mensuel...) :

Cette période peut dépendre des éléments transmis sur vos factures ou du relevé que vous faites manuellement au niveau de votre compteur.

Adaptez l'échelle du suivi de vos consommations en fonction de votre période de référence.



## Suivi des consommations de gaz (kWh)

Période de référence du suivi (annuel, semestriel, mensuel...) :

Cette période peut dépendre des éléments transmis sur vos factures ou du relevé que vous faites manuellement au niveau de votre compteur.

Adaptez l'échelle du suivi de vos consommations en fonction de votre période de référence.

